

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°83-2024-030

PUBLIÉ LE 8 MARS 2024

Sommaire

Préfecture du VAR / Direction des titres d'identité et de l'immigration

83-2024-02-21-00015 - Arrêté préfectoral portant composition COMEX pour
2024 (2 pages)

Page 3

Préfecture du VAR

83-2024-02-21-00015

Arrêté préfectoral portant composition COMEX
pour 2024

Section DTII – MOP
Affaire suivie par : AP

Toulon, le 21 février 2024

ARRÊTÉ n°83-2024-02-21-00015 du 21 février 2024

**RELATIF A LA COMPOSITION DE
LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'EXPULSION DU VAR**

Le préfet du Var

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment les articles L. 632-1 et R.632-7 ;

Vu la décision du 27 octobre 2021 de la présidente du tribunal administratif de Toulon ;

Vu la décision du 10 novembre 2021 de la présidente du tribunal judiciaire de Toulon ;

Vu l'ordonnance modificative du 14 février 2022 et du 27 juillet 2022 de la présidente du tribunal judiciaire de Toulon et de la présidente du tribunal administratif de Toulon ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Var,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : la commission départementale d'expulsion du Var est ainsi constituée pour les besoins du bureau de l'immigration de la préfecture de Toulon et du bureau de l'immigration de la sous-préfecture de Draguignan :

Membres :

- Mme Sylvie MOTTES, présidente du tribunal judiciaire de Toulon ;
- Mme Dalila FEDAL, vice-présidente du tribunal judiciaire de Toulon ;
- M. Jean-Marie PRIVAT, vice présidente du tribunal administratif de Toulon ;

Suppléant :

- Mme Lila MASSARI, vice-présidente du tribunal judiciaire de Toulon, suppléante de Mme Sylvie MOTTES ;
- M. Alexey VARNEK, juge au tribunal judiciaire de Toulon, suppléant de Mme Dalila FEDAL
- Mme Syvie WUSTEFELD, premier conseiller au tribunal administratif de Toulon, suppléant de M. Jean-Marie PRIVAT
- Mme Prune HELFTER-NOAH, suppléante de M. Jean-Marie PRIVAT ;
- M. Jean-Alexandre SILVY, suppléant de M. Jean-Marie PRIVAT ;

Article 2 : Mme Sylvie MOTTES, présidente du tribunal judiciaire de Toulon, assure la présidence de la commission départementale d'expulsion du Var.

Article 3 : Mme Alexandra PASINI, représentante du préfet, assurera les fonctions de rapporteur.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

*Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général de préfecture*

SIGNÉ

Lucien GIUDICELLI

Le 21 février 2024.